

Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs

10 (2011)

Les enfants hors l'école

Joséphine Wouango

Travail des enfants et droit à l' éducation au Burkina Faso L'exemple de la carrière de Pissy

Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

revues.org

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

Référence électronique

Joséphine Wouango, « Travail des enfants et droit à l'éducation au Burkina Faso », *Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs* [En ligne], 10 | 2011, mis en ligne le 01 avril 2013, consulté le 02 avril 2013. URL : <http://cres.revues.org/254>

Éditeur : Fondation Maison des Sciences de l'Homme

<http://cres.revues.org>

<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne sur : <http://cres.revues.org/254>

Ce document est le fac-similé de l'édition papier.

ARES

TRAVAIL DES ENFANTS ET DROIT À L'ÉDUCATION AU BURKINA FASO

L'exemple de la carrière de Pissy

*Joséphine WOUANGO**

Cet article décrit et analyse le travail des enfants dans une carrière de granit d'un quartier de la ville de Ouagadougou, interroge le rapport entre l'école et le travail du point de vue des acteurs du site pour apprécier l'argument de la scolarisation comme solution alternative au travail des enfants.

Les données proviennent d'une enquête réalisée dans le cadre de notre recherche doctorale au Burkina Faso, de février à avril 2009, dont la carrière de Pissy a été un des terrains d'enquête¹. Les enquêtés sont constitués de parents et de leurs enfants âgés de moins de 16 ans ayant des trajectoires différentes : non scolarisés, scolarisés, déscolarisés et à la fois écoliers et travailleurs. Les personnes ont été choisies aléatoirement selon leur accord et disponibilité, en variant leur emplacement.

L'approche choisie privilégie le point de vue des différents acteurs du site, l'analyse de leurs discours et l'observation de leurs pratiques de travail. La prise en compte du point de vue des enfants s'appuie sur la perspective théorique développée par James & Prout (1997), où les enfants sont des acteurs compétents dans la sphère du travail et de la vie sociale.

L'article présente d'abord le processus d'institutionnalisation de l'école et la situation du travail des enfants au Burkina Faso, puis décrit les logiques autour du travail des enfants dans la carrière en montrant que celui-ci n'est pas seulement lié à la nécessité économique. Enfin, il confronte les alternatives au travail des enfants invoquées par les enfants et leurs parents aux solutions d'éducation proposées par l'État et la société civile.

*- Doctorante en sciences politiques et sociales (sociologie), Institut des Sciences Humaines et Sociales, Université de Liège/Belgique ; <josephima@yahoo.fr>.

1- L'accès au site s'est fait par l'intermédiaire de l'association des enfants et jeunes travailleurs de Ouagadougou (AEJT) qui a initié une garderie au profit des tout-petits du site. Il s'agissait de nous introduire auprès des responsables et c'est une source de biais. Mais ce fut une aide car l'accès au site est contrôlé par des personnes appelées "intermédiaires". C'est après deux jours de démarches incessantes entre ceux-ci et la responsable des femmes que nous sommes arrivée à obtenir l'autorisation d'y mener nos recherches.

Le travail des enfants et la question scolaire dans les politiques sociales au Burkina Faso

Le Burkina Faso a une population majoritairement jeune. Le recensement général de la population de 2006 indique que les moins de 16 ans et les moins de 20 ans représentent respectivement 50% et 57% de la population. Le taux d'accroissement annuel moyen de la population, estimé à 3,1% (INSD, 2008a), permet d'avoir une idée de la jeunesse de la population burkinabè.

En ce qui concerne le système éducatif burkinabè, un aperçu historique permet de comprendre que, depuis son indépendance en 1960, le Burkina Faso a pris en main le développement de l'éducation et l'institutionnalisation progressive de l'école à travers plusieurs réformes dont certaines, soulignent Pilon & Wayack (2003), sont restées à l'état de projet. Les trois grandes réformes sont :

- ✓ la réforme de 1967 sur la « ruralisation » de l'école qui visait à scolariser un nombre important de jeunes ruraux (de moins de 20 ans) ;
- ✓ celle de 1974 qui avait le triple objectif de démocratiser le savoir, lier l'acte d'apprendre et celui de produire, et de revaloriser le patrimoine culturel avec l'introduction des langues nationales ;
- ✓ celle de 1984, sous Thomas Sankara, qui remettait en cause l'école coloniale et l'école néocoloniale en prônant l'école « révolutionnaire », mais qui n'a pu voir le jour du fait de vives critiques sur son coût et sur la suppression des diplômes qu'elle envisageait.

Au cours des années 1990, suite à la *Conférence mondiale sur l'éducation pour tous* (Jomtien, 1990) et sous l'influence des bailleurs de fonds, s'est imposée la nécessité de mener des réflexions internes au Burkina Faso pour aboutir à une politique éducative répondant aux exigences contemporaines. Ainsi, en 1994 se sont tenus les États Généraux de l'Éducation, dont l'objectif était de mener au plan national une profonde réflexion sur le système éducatif et de formation. En 1996, la *Loi d'orientation de l'éducation* est adoptée, avec une priorité donnée à l'éducation de base. Cette loi spécifie en son article 2 que l'obligation scolaire couvre la période de six à seize ans.

Pour soutenir l'application de la loi et relever les défis du système éducatif, le gouvernement adopte en juillet 1999 le Plan décennal de développement de l'éducation de base (PDDEB). En tant que politique sectorielle pour la période 2001-2010, le PDDEB vise entre autres objectifs à parvenir à un taux de scolarisation de 70%, avec un effort en particulier en faveur des filles et des zones rurales les plus défavorisées, et à amener celui de l'alphabétisation à 40% à l'horizon 2010.

Malgré quelques avancées, dont le taux brut de scolarisation estimé à 72,3% en 2008 (INSD, 2009), de nombreux enfants restent toujours en marge du système scolaire et certains s'adonnent au travail.

Ainsi, une enquête nationale (INSD, 2008b) indique que 41,1% des enfants âgés de 5 à 17 ans mènent une activité économique² (soit 1 658 869 enfants travailleurs) et que seuls 26,2% d'entre eux sont scolarisés.

Pourtant, le travail des enfants est interdit en droit burkinabè depuis l'arrêté n° 539/ITLS/HV du 29 Juillet 1954 relatif au travail des enfants. Cette interdiction fut renouvelée après l'indépendance dans les différents Codes du Travail (de 1992, 1998, 2004 et 2008).

Depuis les années 2000, le travail des enfants au Burkina Faso n'est plus interdit en bloc mais d'abord dans ses « pires formes » définies par la convention 182 de l'OIT adoptée en 1999 (travail dangereux, exploitation sexuelle, traite et toutes formes d'esclavage). Cette réorientation est liée au fait que le pays a ratifié cette convention 182 en 2001³ et a intégré le programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC) par la signature d'un accord en 1999.

Dans la réalité burkinabè, les « pires formes de travail des enfants » concernent la « traite » des enfants et l'implication des enfants dans des « travaux dangereux » c'est-à-dire « les travaux qui, par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité ou la moralité de l'enfant » (art.3.d de la convention 182 de l'OIT). L'enquête de l'INSD (2008b), réalisée aussi dans d'autres pays de l'Afrique de l'Ouest, précise que le Burkina Faso se singularise par le nombre d'enfants travailleurs impliqués dans les « travaux dangereux », soit un enfant travailleur sur deux (Diallo, 2008 : 12).

Les mesures prises au niveau étatique contre le travail des enfants sont surtout législatives. Cela s'est concrétisé par l'adoption, le 22 avril 2009, du décret portant sur la « détermination de la liste des travaux dangereux interdits aux enfants au Burkina Faso ». Son adoption marque une application de l'article 4 de la convention 182 qui demande que chaque pays membre établisse sa propre liste selon ses réalités. De plus, le Code du Travail de 2008 intègre les pires formes et fixe l'âge

2- L'activité scolaire et le travail domestique effectué dans sa propre famille sont exclus de la définition d'un enfant économiquement actif.

3- Il a aussi ratifié la convention 138 de l'OIT en 1999 ainsi que d'autres instrumentaux juridiques, comme la Convention des droits de l'enfant, en 1990, et celle de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, en 1992.

minimum d'accès à tout type d'emploi à 16 ans, afin de l'harmoniser avec l'âge de la fin de la scolarité obligatoire.

Dans les discours politiques, médiatiques et de certains acteurs de la société civile, la lutte contre le travail des enfants va de pair avec le renforcement de la scolarisation : « pour atténuer le travail des enfants, l'école est une des solutions fondamentales » (MTSS, 2009). Nous interrogerons cet argument dans le cas du travail des enfants dans la carrière de granit de Pissy.

La carrière de Pissy : contexte et organisation du travail sur le site

La carrière de Pissy fait partie des sites d'exploitation « artisanale traditionnelle »⁴, dont l'organisation du travail et les méthodes utilisées justifient qu'on les appelle « sites d'exploitation sauvage ». Cette carrière existe depuis la période coloniale et les techniques n'ont pas changé. On y distingue quatre catégories de travailleurs : les « fendeurs » de blocs de granit (des hommes adultes), les « concasseuses » (des femmes), les intermédiaires (hommes adultes chargés de la revente du produit fini) et des enfants majoritairement « concasseurs » ou vendeurs ambulants.

130

Les hommes, pour la plupart, s'occupent principalement de faire éclater les blocs. Le site étant très proche des habitations, il est difficile d'employer des explosifs. C'est pourquoi ils utilisent un autre procédé qui consiste à mettre du *bancó*⁵ sur les roches, puis de vieilles chaussures et des pneus usagés qu'ils enflamment pendant au moins trois jours. Au bout de ce temps, le granit se fend et les exploitants achèvent de le casser à l'aide de marteaux pour extraire des plaques de granit. Le granit fendu, de taille large et léger, sert de matériau de construction, à l'instar de briques, pour des personnes nanties. Les autres gros morceaux sont vendus, à 750 FCFA⁶ le tas, aux femmes qui les achètent pour les concasser.

Le concassage – « travail de femmes » – se fait avec de forts marteaux pour casser les gros morceaux de granit ; puis, à l'aide de petits marteaux, elles fragmentent les morceaux pour les réduire à une taille exploitable de cailloux. C'est le produit fini du processus. Le granit concassé est utilisé dans le béton, pour faire les fondations des immeubles, pour construire des auvents des villas et pour fixer

4– L'exploitation artisanale traditionnelle concerne « toute opération qui consiste à extraire et concentrer des substances minérales et à en récupérer les produits marchands pour en disposer en utilisant des méthodes et procédés traditionnels et manuels. Elle n'utilise pas d'équipements, ni d'énergie mécanique et n'est pas fondée sur la mise en évidence d'un gîte ou d'un gisement » (Ministère des mines, des carrières et de l'énergie, 2003 : 3).

5– Un mélange d'eau et de terre crue.

6– 1 euro = 655,957 FCFA. Un « tas » vaut deux fois la contenance du plat de 15 kg.

les poteaux qui soutiennent les grands bâtiments. Estimées à plus de trois mille, les femmes représentent la grande majorité des travailleurs de la carrière.

Quant aux intermédiaires, ce sont des hommes qui ne travaillent pas directement le granit mais s'occupent essentiellement de sa commercialisation. Les concasseuses vendent directement le granit concassé à ces intermédiaires, au prix de 1000 FCFA les trois plats⁷ de 15 kg. Ceux-ci les revendent ensuite aux acheteurs directs⁸. Des femmes rencontrées se plaignent de ce système de double commercialisation, qui ne leur permet pas de tirer un réel profit ; une situation qui a déjà été soulignée dans un quotidien national : « Les revendeurs ou les intermédiaires, en réalité, tirent le maximum de profit. Ces derniers revendent et réalisent des bénéfices de l'ordre de 50% sans avoir versé la moindre goutte de sueur » (Ramde, 2008). Ces femmes ont souligné que leur situation serait meilleure si elles pouvaient vendre directement aux acheteurs potentiels. Mais cela est difficile, ont précisé certaines d'entre elles : « *Si tu refuses de vendre aux intermédiaires, c'est encore eux qui vont gâter ton marché avec l'acheteur potentiel. Ils peuvent même faire en sorte qu'il n'achète plus chez toi* ». Ces intermédiaires sont assis sous un hangar, à proximité de la voie d'accès au site, et entrent d'abord en contact avec les acheteurs.

C'est dans un tel contexte d'organisation du travail qu'on retrouve de nombreux enfants et adolescents en activité.

Les activités des enfants au travail dans la carrière

Des sources indiquant le nombre exact d'enfants travaillant sur le site sont quasi-inexistantes. Au niveau du ministère du Travail, aucune étude n'a été menée sur le site⁹. Seule l'ONG "Terre des Hommes-Lausanne" a réalisé une étude diagnostic, sur un échantillon de 155 enfants travailleurs, afin de disposer d'un document de plaidoyer pour un projet de retrait d'enfants.

Les parents indiquent que, grâce à l'intervention d'associations et d'ONG qui ont pris en charge les tout-petits (garderie) et les jeunes travailleurs (par l'apprentissage professionnel ou la scolarisation), le nombre a un peu diminué. Ces différentes actions sont jugées louables par les parents, qui reconnaissent

7- Un tas de 750 FCFA de gros cailloux concassés donne un peu plus de trois plats de petits cailloux.

8- Officiellement, ils revendent les deux plats de 15 kg à 1 000 FCFA, soit un bénéfice de 500 FCFA sur chaque achat de trois plats auprès des femmes. Mais le prix de la revente peut souvent être bien supérieur à ce prix "officiel".

9- Les chiffres suggérés par les travailleurs adultes diffèrent d'un enquêté à un autre, le nombre d'enfants y travaillant varie de 400 à 700 selon la saison. Ils expliquent que, même si des enfants arrêtent la carrière, d'autres y arrivent, d'où la difficulté de fixer un nombre.

néanmoins qu'ils n'ont pas réussi à sortir complètement les enfants de la carrière, dont la population s'étoffe continuellement.

Le travail exercé par la majorité des enfants est le même que celui des femmes : le concassage. Les enfants aident leurs mères ou tuteurs (ici la grand-mère, la tante ou l'oncle) dans le transport des blocs de granit du bas-fond vers les hangars de concassage, et à concasser ces pierres moyennes pour en faire du produit fini. La différence se situe dans la capacité de production, qui dépend de la force physique, limitée chez certains enfants et adolescents. La plupart des enfants que nous avons interrogés cassaient le granit mais il arrive que certains s'occupent uniquement du transport des blocs de pierres. D'autres y exercent des activités parallèles, comme la vente ambulante. Ces enfants constituent une force importante en appui du travail du parent biologique (mère surtout) ou de celui du tuteur. Un seul enfant a déclaré travailler pour un employeur, tous les autres travaillaient aux côtés de leurs parents ou tuteurs.

Quant à leur origine familiale, il s'agit essentiellement d'enfants issus des couches populaires urbaines vivant dans les secteurs 17, 18 et 19 de Ouagadougou, où la mère joue le grand rôle de pourvoyeuse du revenu familial. Parmi les enfants rencontrés, seuls deux avaient leurs deux parents travaillant sur le site. Certaines familles ont perdu leurs champs d'agriculture suite aux lotissements, d'autres parents n'ont simplement pas trouvé un autre emploi dans la capitale. Depuis 1998, une autre catégorie de familles arrive sur le site : les "rapatriés" de la Côte d'Ivoire. Les conflits fonciers entre des Burkinabés et leurs hôtes ivoiriens, en 1999 puis en 2000, ont entraîné des exactions qui ont contraint des milliers de Burkinabés à fuir vers leur pays d'origine. Les exactions et les expulsions des Burkinabés s'intensifièrent en 2002. Sur les 400 000 rapatriés estimés, certains se sont installés en province alors que d'autres sont restés à Ouagadougou et, pour beaucoup, la carrière s'est avérée le seul refuge.

Les conditions de travail des enfants sont aussi dures que celles de leurs parents ou tuteurs. En effet, en plus de la longueur des journées, ils travaillent sans masque ou autres éléments de protection contre la poussière. Comme l'illustrent les propos de Jean¹⁰, élève-travailleur de 14 ans : « *Je suis à la carrière de 7 h à 16 h, puis je retourne à la maison (à 10 km) avec le vélo de ma maman pour me préparer pour mon cours du soir*¹¹. *Mon travail consiste surtout à concasser les pierres*

10- Les noms des enquêtés ont été changés.

11- Ce sont des cours informels organisés uniquement le soir et s'adressant à des enfants, des jeunes ou des adultes qui ne sont pas ou plus scolarisés mais qui veulent avoir une éducation scolaire minimum. Généralement d'une durée de 2 heures, de 18 h 30 à 20 h 30, ces cours concernent les enseignements du primaire dans une grande partie et du secondaire.

mais il arrive aussi que je descende avec ma mère pour transporter les grosses pierres que nous avons achetées pour concasser ». Ils s'exposent aux maladies pulmonaires telles que la silicose ou la tuberculose, dues non seulement à la poussière mais aussi à l'énorme fumée qui s'échappe de la brûlure des vieux pneus. Les enfants rencontrés sont conscients des conséquences sanitaires. Jean poursuit : « *bien sûr que le travail est difficile, je me suis blessé deux fois les doigts, je suis resté à la maison pendant quatre jours sans venir travailler. J'ai recommencé à venir quand j'ai retrouvé la santé* ». Et Safi, qui a quinze ans et totalise sept ans dans la carrière, a vécu les mêmes expériences : « *Il est arrivé des fois où je me suis blessé les doigts et les pieds ou tombée même malade à cause de la poussière. Mais dès que je guéris, je viens reprendre mon travail* ». Les accidents de travail arrivent fréquemment mais ces travailleurs (adultes et enfants) n'ont pas de formes de protection sociale ou médicale, celles-ci étant très onéreuses.

Les parents sont conscients des conditions difficiles de travail et des risques. Mais le nombre sans cesse croissant de travailleurs montre à quel point les besoins passent avant ces considérations : tous soulignent que les gains obtenus leur permettent d'une certaine manière de subvenir aux besoins familiaux minimaux (nourriture, vêtements, soins de santé, etc.).

Les logiques sous-jacentes au travail des enfants (d'âge scolaire)

133

En écoutant les parents et les enfants, il ressort que le travail des enfants dans la carrière a une quadruple fonction.

Il est d'abord lié à la situation économique des familles qui impose la participation de l'enfant au revenu familial. Les enfants travaillent en soutien aux parents pour augmenter les gains, même si leur contribution est souvent minime. Cette pauvreté des familles, la principale raison, est indissociable de l'évolution du système économique du Burkina Faso. L'enquête sur les conditions de vie des ménages de 2007 indique que 46,4% de la population vit en dessous du « seuil absolu de pauvreté », estimé à 82 672 FCFA par personne et par an (INSD, 2007). Une situation qui amène des parents à multiplier les stratégies individuelles et collectives de survie (Bonnet, 1998), la carrière étant la solution de pis-aller, faute d'insertion professionnelle plus favorable.

Ensuite, le travail des enfants et des adolescents est guidé par la nécessité de réguler leurs comportements sous le contrôle de l'adulte. Certains parents justifient la présence des enfants-élèves par une logique de précaution ou par « expression d'un souci moral » (Rosemberg & Freitas, 2006 : 190). Pendant les jours de repos (le jeudi soir, le week-end et les vacances scolaires), des parents,

craignant le vagabondage, l'oisiveté, sans oublier les mauvaises fréquentations et les dangers de la rue, encouragent ou demandent à leurs enfants de venir à la carrière. Plusieurs parents nous ont confié : « *Si on laisse les enfants à la maison ou errer à ne rien faire, ils finiront par devenir voleurs. C'est mieux qu'ils soient ici, pour que nous ayons l'œil sur eux* ». Quand ils viennent travailler, les enfants sont surveillés et ne sont pas exposés aux dangers de la capitale ou aux « mauvaises fréquentations ». Le travail devient un moyen pour les parents de contrôler leurs enfants et ce contrôle a une dimension éducative et disciplinaire.

À une stratégie familiale se combine une recherche d'autonomie. Des enfants et adolescents arrivent également sur le site pour « gagner leur argent » et parce qu'ils n'ont pas trouvé d'autre travail rémunéré. En dehors d'un enfant qui travaillait pour un employeur, les autres travaillaient aux côtés des parents qui les aident pour la vente, mais les gains reviennent à l'enfant. Pour les enfants qui y exercent à plein temps, l'autonomie financière doit être vue sur le long terme, car les gains obtenus ne sont pas suffisants pour permettre une indépendance financière immédiate. C'est seulement après un travail dans la durée que les enfants arrivent à réunir des économies permettant de subvenir à leurs besoins. « *Je peux avoir 500 à 1 000 FCFA de bénéfice par jour si ça marche bien. Mais il y a des jours où on ne trouve pas d'acheteur. Avec ce que je gagne, je me paie à manger ici et le reste, je le confie à ma tante.* » (Awa, treize ans, non scolarisée) Précisons que, parmi ceux qui travaillent avec leurs parents, il y a ceux qui les secondent (les gains sont fusionnés) et ceux qui travaillent à leur propre compte (gains séparés) mais sous la surveillance des parents.

Il n'est pas non plus étonnant de trouver des enfants (écoliers) qui travaillent pour payer leur scolarité, avec le risque que le travail prenne le dessus.

Enfin, les stratégies des parents et des enfants se conjuguent car les gains des enfants sont partiellement (ré)investis dans les besoins de la famille. Ce (ré)investissement concerne aussi bien ceux qui travaillent par intermittence que ceux qui travaillent à temps plein : « *Je travaille tous les jours ici. Avec l'argent que je gagne, j'achète à manger ici et j'en donne également à ma mère pour qu'elle achète des choses pour mes frères et moi. Si je ne travaille pas, ça va être difficile parce que c'est dans ça, qu'on mange* » (Issa, treize ans). Awa, qui travaille pour elle-même, contribue aussi pour la famille : « *Avec les économies que je fais, je peux envoyer de l'argent à ma mère au village, environs 5 000 FCFA. Le reste, je paie mes habits et j'économise* ».

Face à ces quatre fonctions qui se conjuguent dans la pratique du travail des enfants dans la carrière, quelles alternatives éducatives existent concrètement, pour répondre aux besoins auquel satisfait en partie le travail des enfants sur ce site ?

Alternative au travail des enfants dans la carrière : le travail ou l'école

Le travail des enfants dans la carrière est défini et catégorisé dans la législation nationale comme relevant des travaux dangereux et il est donc interdit. L'article 5 du décret du 22 avril 2009 précise que l'interdiction du concassage de minerai est due aux « poussières nuisibles, blessures, postures inconfortables ».

Du point de vue des parents

Pour venir à bout du travail des enfants dans la carrière, nombre de parents rencontrés soutiennent que la meilleure solution est de trouver aux enfants et adolescents un autre travail, moins difficile, qui leur procurera plus de bénéfices. Cela permettrait d'éviter le constat actuel des enfants revenant à la carrière malgré les actions déjà entreprises pour les en éloigner. Ils estiment aussi que la scolarisation des plus jeunes, la formation à un métier pour les autres et des soutiens financiers aux parents seraient d'autres solutions compensatoires. L'interdiction définitive du site aux enfants n'est évoquée qu'à la condition que ces alternatives soient réalisées.

La scolarisation des enfants est mentionnée comme solution possible à l'éradication du travail des enfants sur le site mais elle vient après celle visant à leur trouver un autre emploi. Pour eux, très clairement, le « droit au travail des enfants » surpasse « le droit à l'école » (Schlemmer, 2002). Cette primauté du travail sur l'école ne signifie pas que les parents ignorent le bien fondé de la scolarisation des enfants. Tous les parents rencontrés, dont aucun n'a étudié, estiment même que c'est important d'envoyer son enfant à l'école. Ils font d'ailleurs référence à leur propre situation. « *Peut-être que si j'avais étudié, j'aurais trouvé un bon travail, en tout cas un travail moins difficile. C'est parce qu'on n'a pas le choix qu'on est obligé de faire ce travail difficile* », s'exclame la mère de Zaki, un écolier-travailleur. Ils portent donc une grande estime à l'instruction et pensent même que c'est le moyen pour réussir. Mais leur attachement à l'école est surtout pragmatique. « *C'est important qu'ils apprennent à lire, à connaître le papier, au moins pour être éclairé* », soutient la responsable des femmes. Mais la plupart de ces enfants sont issus d'une fratrie de cinq à six enfants en moyenne, les parents ne peuvent pas répondre au « droit à l'éducation » pour tous, l'investissement par l'école profite à certains enfants et pas à d'autres. C'est donc le principe de réalité qui guide leur vision sur la situation des enfants travaillant sur le site.

Le coût de l'école s'élève au fur et à mesure du cursus. Les dépenses moyennes des ménages par enfant et par niveau d'étude étaient, en 2003, de 9 971 FCFA au niveau du primaire, 49 659 FCFA au premier cycle du secondaire et 78 892 FCFA au

second cycle du secondaire (INSD, 2003)¹². Malgré la gratuité scolaire proclamée et la dotation de l'État en fournitures scolaires, scolariser son enfant dans l'école publique occasionne toujours des dépenses liées aux fournitures scolaires et aux frais de scolarité et de cotisations des parents d'élèves.

Comme le souligne bien Boyden, l'école ne réduit pas la charge de travail de l'enfant pauvre : « *Policy makers concerned to attract more children to education and away from labour need first to ask themselves why children work instead of attending school. [...] While schooling may obstruct full-time labour, it is impossible to assert with confidence that increased coverage of primary education signifies a decline of part-time work* » (Boyden, 1994 : 12).

La mère de Jean, écolier-travailleur, souligne que les coûts de l'école primaire sont plus supportables que ceux du secondaire. Face aux manques de ressources financières des parents, certains abandonnent l'école à la fin du primaire, d'autres reviennent aider dans la carrière ou exercent une autre activité dans la rue pendant les week-ends, les congés et les vacances scolaires. L'enquête de l'INSD le confirme : « la proportion des enfants qui étudient uniquement diminue considérablement après 13-14 ans » (INSD, 2008b : 51).

136

Un autre argument présenté par les familles se réfère au faible retour sur l'investissement de la scolarisation. Certains parents, dont les fils ou filles ont fini le cycle secondaire, voire universitaire, observent que ceux-ci ne trouvent pas de travail salarié, ne réussissent pas aux concours de la fonction publique, dont le nombre de candidats par poste ne cesse d'augmenter d'année en année. Et puisque suivre un cursus scolaire ne garantit plus un emploi dans le secteur formel, pourquoi ne pas combiner alors l'école et le travail, voire opter pour le travail ?

Du point de vue des enfants

Nous avons abordé avec les enfants travailleurs le thème de leur retrait ou celui de l'interdiction définitive du site. En leur posant la question « Que penserais-tu si on t'interdisait de venir travailler ici ? », les réactions convergent :

« Si on me propose un autre travail, je ne viendrai plus ici. J'aime aller à l'école mais je veux aussi aider ma mère en exerçant un petit travail à côté. Quand je viens ici, je gagne de l'argent pour acheter mes habits, du savon, avoir mon argent de poche,

12- L'enquête sur les conditions de vie des ménages de 2007 n'a pas fourni de données sur ce sujet. Mais avec la récente "vie chère" tant décriée au Burkina Faso, ces chiffres pourraient augmenter.

et ça aide ma mère. Je ne lui demande plus de l'argent pour ces choses » (Arnaud, douze ans, en classe de CM2).

« Si on nous interdit de venir travailler ici, qu'est-ce qu'on va manger si on reste à la maison ? Si on me trouve un autre travail, je veux bien. Vous-même, vous voyez que ce n'est pas facile, le travail qu'on fait ici. Il y a déjà des gens qui sont venus ici prendre mon nom et me dire qu'ils m'aideraient à faire de la couture. Mais depuis là, je n'ai plus eu de nouvelles, cela fait même qu'on est devenu méfiant des étrangers qui viennent ici » (Safi, quinze ans, dans la carrière depuis sept ans et jamais scolarisé).

Scolarisés ou non, ces deux enfants ont la même réaction par rapport à leur interdiction de travailler sur le site. Leur retrait de la carrière devrait être accompagné de solutions concrètes adaptées à leurs situations. On ne peut donc s'étonner de voir que les enfants rencontrés sur le site sont d'avis qu'« *un enfant doit travailler pour gagner sa vie* » quand ses parents n'ont pas de moyens. Contrairement aux principes de l'OIT, les enfants de la carrière sont opposés à toute interdiction de leur travail qui ne serait pas suivi d'alternatives viables et compensant la perte de revenus qu'ils obtenaient.

Comme le souligne Bonnet, « les enfants, profondément conscients des sacrifices que leurs parents – et tout particulièrement leurs mères – font pour eux, cherchent par tous les moyens à alléger ces sacrifices, ou simplement à exprimer leur gratitude. Et le seul moyen dont ils disposent, c'est utiliser leurs forces pour, en travaillant, alléger le labeur et les soucis des parents » (Bonnet, 1998 : 83). Certains enfants dans la carrière trouvent même que travailler est un moyen d'affranchissement, c'est pourquoi ils veulent trouver un autre emploi. Ainsi, nous avons entendu des enfants dire qu'ils ne se considèrent pas comme enfants, dans la mesure où ils travaillent pour gagner leur vie.

Quant aux écoliers-travailleurs, leurs souhaits sont partagés. Si certains voudraient se consacrer uniquement à leurs études, d'autres aimeraient trouver un petit travail plus facile tout en continuant à aller à l'école. Ali, qui fait la classe de 6^e, estime que tant que son travail est passager, ça ne lui pose pas de problème. Bien au contraire, un autre travail moins ardu lui procurerait un revenu que sa mère toute seule n'aurait pu offrir, à lui et à ses petit-frères, le père n'ayant pas de travail stable. Cela n'est pas le cas de Zalissa, treize ans, qui voudrait plus de temps pour réviser ses leçons. En plus de travaux domestiques, le fait de venir occasionnellement travailler à la carrière est une charge supplémentaire. En voyant sa situation familiale (le père a disparu depuis plus de cinq ans et ne donne plus de nouvelles, laissant la mère avec cinq enfants dont Zalissa

est la deuxième), il est aisé de constater que le seul travail de la mère ne peut pas assurer la survie de la famille.

Néanmoins, on peut penser qu'il y a un risque que le travail dans la carrière prenne le dessus sur l'activité scolaire dans la mesure où le travail demande de se consacrer de longues heures pour espérer un revenu significatif. Mais les parents estiment que la conciliation est possible étant donné que la présence des écoliers y est temporaire. Il ne s'agit pas de remplacer les activités scolaires par celles de la carrière mais de rentabiliser les jours libres tout en les sécurisant. Aux yeux de ces parents, travail et éducation ne sont pas envisagés en termes d'opposition et d'exclusion absolue. Un avis contraire à celui de l'OIT pour qui le travail des enfants (*child labour*) est incompatible avec l'éducation scolaire et perçu avant tout comme « obstacle au développement », particulièrement à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté (Liebel, 2009 : 76).

Regards croisés sur l'école comme alternative au travail des enfants

138

Outre le point de vue des parents et des enfants ci-dessus exposé, l'inadaptation de l'école (pour les enfants travailleurs) s'analyse aussi au niveau de l'offre scolaire. En effet, certains enfants travailleurs sont déscolarisés, ils ont déjà fait l'expérience de l'école et ont choisi définitivement le travail. Ces abandons scolaires sont liés à des insuffisances de l'offre scolaire elle-même, comme l'indique une enquête de l'INSD : « la raison d'insatisfaction la plus souvent évoquée, en milieu rural comme en milieu urbain, est le manque de fournitures scolaires. En milieu urbain, la seconde raison est la médiocrité de l'enseignement, alors qu'en milieu rural, c'est l'état des infrastructures qui est déplorée » (INSD, 2007 : 38).

Malgré la *Loi d'orientation de l'éducation* et la mise en place du PDDEB, les statistiques de l'année 2008 (INSD, 2009 : 50-90) montrent de forts taux de redoublement (de 5 à 15%) et des taux d'abandon encore élevés (de 4,8% à 10,2%), ce qui témoigne encore d'une faible efficacité interne du système éducatif primaire. Les détracteurs du PDDEB lui reprochent sa visée quantitative au détriment du qualitatif et le fait qu'à force de mettre l'accent sur le primaire, il crée un « goulot d'étranglement » au secondaire, où l'accès est limité du fait de la faible disponibilité des infrastructures publiques et du coût dans le privé. Des enfants issus de familles pauvres, même scolarisés au primaire, risquent d'arrêter leur scolarité après ce cycle, à 13 ou 14 ans. Le taux brut de scolarisation dans l'enseignement secondaire en 2008 n'était que de 20,7%, contre 72,3% au primaire.

De plus, le fonctionnement actuel du système scolaire primaire (horaires, devoirs, présence exigée) interdit *de facto* aux enfants un travail d'une certaine

durée dans la carrière. Plus encore, scolariser un enfant au primaire sans la certitude qu'il poursuivra au secondaire après ses 13-14 ans empêche de percevoir l'école comme une alternative crédible au travail des enfants.

Par ailleurs, l'enseignement secondaire technique, qui comprend l'apprentissage ou la formation professionnelle, relève surtout du monopole du secteur privé et se révèle de plus en plus onéreux. La ville de Ouagadougou comptait, en 2008, 62 établissements du secondaire technique, dont 6 établissements publics (INSD, 2009 : 84-87).

Les actions de retrait des enfants de la carrière ont aussi des limites car les alternatives proposées ne correspondent pas toujours à la situation des enfants concernés. Un ancien coordonnateur d'un tel projet explique qu'en 2003, on avait retiré 150 enfants de la carrière, scolarisé les plus jeunes et placé les plus âgés dans des ateliers de formation. *« Mais j'avais remarqué que le taux d'absentéisme était élevé, que ce soit dans le primaire ou dans les ateliers de formation. Donc, j'ai cherché à échanger avec les bénéficiaires et il est ressorti que, quand ils étaient sur la carrière, ils pouvaient avoir au minimum 250 à 500 FCFA par jour, ce qui leur permettait de manger. Mais maintenant, nous on les met à l'école et en atelier, sans les accompagner avec un goûter ou un repas par jour »* (21 janvier 2010).

Les propos de cette grand-mère interrogée sur le site vont dans le même sens : *« beaucoup de filles ici reviennent pour aider leurs mères. Il y a les gens qui sont venus prendre certaines d'entre elles, ma petite fille en face en fait partie et elle fait les cours du soir pour apprendre la couture. Mais on ne peut pas dire qu'à cause des cours de soir, on va la laisser à la maison. Il faut qu'elle vienne travailler la journée. Vous savez, pour beaucoup de filles et de familles ici, c'est difficile [silence]. Il faut qu'elles viennent travailler ».*

Ce témoignage montre que les solutions proposées par les ONG ne sont pas toujours adaptées au contexte d'origine des enfants. Il sous-entend aussi que la réussite du retrait de l'enfant dépendra tout particulièrement de l'investissement de la famille et de l'accompagnement qu'elle pourra fournir à l'enfant. D'où l'importance de mieux comprendre la famille et sa perception du travail de l'enfant (et de sa contribution au revenu), de l'école et de la formation.

Lange et Paillet (2006), dans leur étude sur le droit à l'éducation pour les enfants travailleurs, indiquent que, malgré les échecs et les inégalités, ces derniers défendent le droit fondamental à l'éducation en arguant que l'école demeure le lieu où les possibilités de s'instruire sont les plus grandes. Nous pensons que faire de ce droit à l'école une solution au travail des enfants impose la nécessité de concrétiser la gratuité de l'école en l'associant avec des mesures qui pérennisent la

dotation gratuite de fournitures scolaires et d'allocations financières aux couches sociales les plus défavorisées, tout en améliorant les infrastructures scolaires. Mais il faut aussi que l'école retrouve la confiance des parents en améliorant sa qualité et sa finalité. Il est aussi important d'élargir l'accès au secondaire par des infrastructures pour éviter que la scolarisation ne se limite au primaire pour les plus pauvres. Tout cela demande davantage d'implication de l'État burkinabè.

Conclusion

Notre enquête dans la carrière révèle que le travail des enfants est guidé par quatre grandes dimensions et n'est pas uniquement déterminé en termes économiques. Les parents et les enfants sont bien conscients de la dureté du travail, mais sont loin de penser que l'école serait le substitut parfait au travail des enfants. Certains acteurs estiment que, pour favoriser la scolarisation des enfants, il faut appuyer les familles financièrement. Nous ajoutons qu'il faudrait aussi qu'elles en voient "l'utilité" dans le moyen et long terme, ce qui signifie que l'école soit plus accessible et améliorée qualitativement.

Se révèlent ainsi la complexité de la relation entre le travail et l'école et la nécessité d'élargir et de diversifier les opportunités d'éducation et de formations professionnelles officielles pour les enfants et les adolescents travailleurs.

BIBLIOGRAPHIE

BONNET (M.), 1998, *Regard sur les enfants travailleurs. La mise au travail des enfants dans le monde contemporain. Analyse de cas*, Lausanne, Page deux.

BOYDEN (J.), 1994, *The relationship between education and child work*, Florence, Unicef, Innocenti occasional papers.

DIALLO (Y.), 2008, « Les activités des enfants en Afrique subsaharienne : les enseignements des enquêtes sur le travail des enfants en Afrique de l'Ouest », Document de travail de Understanding Children's Work (UCW)-SYMPOC.

INSD, 2003, *Enquête sur les conditions de vie des ménages au Burkina Faso*, Ouagadougou.

INSD, 2007, *Enquête sur les conditions de vie des ménages au Burkina Faso*, Ouagadougou.

INSD, 2008a, *Recensement général de la population et de l'habitat 2006. Résultats définitifs*, Ouagadougou.

INSD, 2008b, *Enquête nationale sur le travail des enfants au Burkina Faso (ENTE-BF) 2006*, Ouagadougou.

INSD, 2009, *Annuaire statistique Édition 2008*, Ouagadougou.

JAMES (A.) & PROUT (A.), 1997, « A new Paradigm for the sociology of childhood? Provenance, Promise and Problems », in A. James & A. Prout (dir.), *Constructing and Reconstructing Childhood: Contemporary Issues in the Sociological Study of Childhood*, London, Falmer Press, pp. 7-33.

LANGE (M.-F.) & PAILLET (G.), 2006, « Quel droit à l'éducation pour les enfants et jeunes travailleurs ? », in Bonnet et alii, *Enfants travailleurs – Repenser l'enfance*, Lausanne, Page Deux, pp. 129-164.

LIEBEL (M.), 2009, « Faux semblants du rapport de l'OIT sur le travail des enfants », *Alternatives Sud*, vol. 16, n° 1, pp. 71-78.

MME (Ministère des Mines et de l'Énergie), 2003, *Loi n° 031-2003 du 8 mai 2003 portant Code Minier*, Assemblée Nationale, Ouagadougou, 41 p.

MTSS (Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale)-IPEC, 2009, *Développement d'un plan d'action national pour l'élimination du travail des enfants au Burkina Faso*, Burkina Faso, 70 p.

PILON (M.) & WAYACK (M.), 2003, « La démocratisation de l'enseignement au Burkina Faso : que peut-on dire en dire aujourd'hui ? », *Cahiers d'Études Africaines*, vol. 43, n° 169-170, pp. 63-86.

RAMDE (A.), 2008, « Concasser du granit pour survivre », *Sidwaya*, Quotidien burkinabè, édition internet n° 6254 du 8 sept., <http://www.sidwaya.bf/dossier_concassage-granite.htm>, consulté le 10 Avril 2009.

ROSEMBERG (F.) & FREITAS (R.), 2006, « Voix dissonantes sur l'élimination du travail infantile au Brésil », in Sirota (dir.), *Éléments pour une sociologie de l'enfance*, coll. « Le sens social », Presses Universitaires de Rennes, pp. 185-194.

SCHLEMMER (B.), 2002, « Paradigme de l'enfance et de l'école, droit à l'éducation et droit au travail », *Communications*, n° 72, pp. 175-194.